

14103 - Le temps de la prière à dire à la rupture du jeûne

question

La prière du jeûneur dite au moment de la rupture du jeûne est toujours exaucée. Quand doit-il la prononcer : avant, pendant ou après la rupture du jeûne ? Y-a-t-il des prières particulières rapportées du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) Pouvez-vous en proposer pour cette circonstance ?

la réponse favorite

Cette question a été soumise à Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) et il a dit : « Les prières sont dites avant la rupture du jeûne et au coucher du soleil car c'est un instant d'extrême humilité ajoutée à l'état du jeûneur.

Tous ces facteurs constituent des causes d'exaucement. Quand le jeûne est rompu, il y a relâche, joie et probablement inadvertance.

Mais il a été rapporté du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) une prière qui, si elle était authentique, devrait être dite après la rupture du jeûne. La voici : « **La soif est partie, les veines se sont mouillées et la récompense confirmée, s'il plaît à Allah** » (rapporté par Abou Dawoud et jugé « **beau** » par al-Albani dans Sahih Sunan Abou Dawoud, 2066).

Ceci ne peut être dit qu'après la rupture du jeûne. De même, il a été rapporté que certains compagnons disaient : « **Mon Seigneur ! J'ai jeûné pour Toi et rompu mon jeûne grâce à Ta subsistance** » Invoquez Allah par la formule qui vous convient.